

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À EBM RELATIVE  
À LA DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN MÉCANISME DE RÉGLEMENTATION INCITATIVE  
ASSURANT LA RÉALISATION DE GAINS D'EFFICIENCE PAR LE DISTRIBUTEUR D'ÉLECTRICITÉ  
ET LE TRANSPORTEUR D'ÉLECTRICITÉ**

---

- 1. Références :**
- (i) Pièce C-EBM-0021, p. 7;
  - (ii) Pièce B-0028, p. 26.

**Préambule :**

(i) « EBM est aussi disposée à considérer des éléments exogènes pour établir des facteurs Y ou Z dans la mesure où les paramètres à considérer comme étant imprévisibles ou hors du contrôle de HQT sont clairement établis et décrits avant la mise en place d'un MRI. »

(ii) « Puisque certains événements majeurs ou exogènes pourraient avoir des impacts importants sur les coûts, des ajustements peuvent être requis pour les coûts que le Transporteur n'a pu prévoir ou sur lesquels il n'exerce pas de contrôle afin, entre autres, de le protéger d'écart défavorables qui pourraient compromettre la santé financière de l'entreprise et l'atteinte d'un rendement raisonnable. Ces événements pourraient notamment inclure des événements climatiques extrêmes, des bris majeurs, des demandes non prévues de clients, des décrets gouvernementaux, des décisions de la Régie et des exigences légales et réglementaires (autorité gouvernementale et organismes réglementaires). » [nous soulignons]

**Demande :**

1.1 Veuillez définir les « paramètres à considérer comme étant imprévisibles ou hors du contrôle de HQT » à titre de facteurs exogènes, dont il est question au préambule (i).

Veuillez mentionner si ces paramètres correspondent à ceux soulignés en préambule (ii).  
Élaborez.

- 2. Références :**
- (i) Pièce C-EBM-0021, p. 8;
  - (ii) Dossiers tarifaires du Transporteur, HQT-3, document 3.

**Préambule :**

(i) « Nous sommes également d'accord qu'afin de garantir que cette formule paramétrique soit juste, prévisible et fiable, il y aura lieu de procéder à une étude de productivité multifactorielle (avec tant les données internes d'Hydro-Québec que les données d'autres services publics comparables) et une étude de « benchmarking » en Phase 2 de cette audience pour déterminer le facteur de productivité (le facteur X et le « stretch factor »). »

(ii) Depuis plusieurs années, le Transporteur produit, dans le cadre de ses dossiers tarifaires, les résultats d'études de balisage de PA Consulting et de l'ACÉ ainsi qu'un balisage TSO.

**Demande :**

2.1 Veuillez commenter la pertinence de considérer les résultats de balisages actuels aux fins d'un MRI. Le cas échéant, veuillez mentionner les aspects à compléter ou à améliorer, en vue d'une comparaison adéquate d'indicateurs de performance.

3. **Référence :** Pièce C-EBM-0021, p. 10.

**Préambule :**

*« Aussi, en transmettant les données à un expert indépendant (en mettant en place des mécanismes pour assurer la confidentialité des données le cas échéant selon les règles établies par la Régie), cela éviterait les problématiques liées au caractère commercial et sensible des informations, motifs qui pourraient être invoqués par Hydro-Québec pour refuser de donner suite à des demandes de renseignements. »*

**Demande :**

3.1 Veuillez mentionner quelles sont les données confidentielles visées dans le préambule.

4. **Référence :** Pièce C-EBM-0021, p. 12.

**Préambule :**

*« [...] En matière de fiabilité/qualité de service, nous suggérons les indices suivants :*

- *SAIFI – Indice de fréquence moyenne d'interruption du réseau;*
- *CAIFI – Indice de fréquence moyenne d'interruption par client;*
- *SAIDI – Indice de durée d'interruption moyenne du réseau;*
- *CAIDI – Indice de durée moyenne d'interruption par client;*
- *Taux de pertes de transport dont la méthode serait revue;*
- *Satisfaction de la clientèle. »*

**Demandes :**

4.1 Veuillez justifier la pertinence de retenir les indicateurs CAIDI et CAIFI, aux fins d'un MRI, en précisant dans quel contexte ou juridiction sont utilisés ces indicateurs.

- 4.2 Veuillez justifier la pertinence de retenir le taux de pertes comme indicateurs de performance aux fins du présent dossier.
- 4.3 Veuillez préciser ce qu'EBM entend par « revoir la méthode du taux de pertes » et préciser la méthode envisagée par EBM. Veuillez justifier.
- 4.4 Veuillez préciser dans quel cadre le changement de méthode pourrait être à l'ordre du jour.

**5. Référence :** Pièce C-EBM-0021, p. 12.

**Préambule :**

*« [...] Au niveau de la satisfaction de la clientèle, le Transporteur effectue présentement un sondage annuel. Le résultat de ce sondage est soumis à la Régie dans le cadre des dossiers tarifaires. EBM ne s'oppose pas au format du sondage actuel. Cependant, nous remarquons que le résultat soumis à la Régie ne reflète que la performance globale de la qualité de service du Transporteur, et n'indique guère la qualité de service évaluée par chacun des clients de transport point-à-point. De plus, la méthode actuelle ne semble pas prévoir de pondération pour tenir compte que son plus important client est son affilié. Donc, nous recommandons des indicateurs de performance de qualité de service capables de s'assurer que la performance du Transporteur est tributaire du caractère juste et équitable pour chacun de ses clients (qui ne sont pas nombreux).*

*Cette évaluation devrait comprendre les questions de commercialisation pour les clients de point-à-point et la transparence requise du Transporteur dans le cadre du processus de planification de son réseau.* [nous soulignons]

**Demandes :**

- 5.1 Veuillez préciser un exemple de juridiction ayant pratiqué ce type d'évaluation, aux fins de la mise en place d'un MRI.

**6. Référence :** Pièce C-EBM-0021, p. 13.

**Préambule :**

*« Selon nous, une procédure de fermeture annuelle, avec un expert indépendant pour établir les intrants de la formule paramétrique, les trop perçus ou les manque à gagner, et l'atteinte ou non des indicateurs de qualité de service, permettrait aussi de soulever des enjeux à considérer dans le cadre de l'application du nouveau MRI.*

*La possibilité de revoir le mécanisme après une période de deux années nous semble également adéquate. Il faudrait alors considérer l'opportunité de refaire les analyses de productivité et de « benchmarking » pour permettre de mieux évaluer les lacunes du mécanisme, le cas échéant. »*

**Demandes :**

- 6.1 Veuillez fournir un exemple de juridiction nord-américaine pratiquant un processus de fermeture avec vérification par un expert indépendant, tel que recommandé par EBM.
- 6.2 Veuillez expliciter les gains procurés par le mécanisme recommandé par EBM en termes d'allègement et d'efficacité réglementaires.

**7. Référence :** Pièce A-0029, p. 7.

**Préambule :**

*« [21] La Régie retient l'opinion des intervenants quant aux enjeux à inclure à la phase 1. Cette phase doit permettre d'identifier le type, le nombre et les caractéristiques d'un MRI pour les mises en cause, ainsi que les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de chacune des caractéristiques ou chacun des objectifs opérationnels. » [nous soulignons]*

**Demande :**

- 7.1 Parmi les caractéristiques proposées par les participants, veuillez préciser les cinq caractéristiques qui, selon vous, doivent être retenues dans la définition du MRI de première génération :
  - 7.1.1. pour le Distributeur;
  - 7.1.2. pour le Transporteur.

**8. Référence :** Pièce C-HQT-HQD-0028, p. 15.

**Préambule :**

*« De plus, l'alternance de l'année de départ des MRI du Transporteur et du Distributeur peut constituer une source additionnelle d'allègement pour les partis impliqués en plus de permettre de profiter des leçons apprises. C'est d'ailleurs l'approche qu'a retenue l'Ontario Energy Board. »*

**Demande :**

- 8.1 Veuillez indiquer l'ordre dans lequel la Régie devrait procéder, si elle devait retenir cette proposition. Veuillez motiver votre réponse.